



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUIN 2021**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 14

Convocation du 1^{er} juin 2021.

L'an deux mil vingt et un, le 7 juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOLIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Guy COLENT, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Philippe DRAIS, Karine BOUCHET (Pouvoir donné à Elvine LEON), Baptiste GAUDELUS, Isabelle MORESI (Pouvoir donné à Jean-Marie-LEYGONIE).

Absent : Olivier CHAMBE, Sylvie DESBOURDELLE.

2021-31/ Décision modificative n°1 du budget principal de la commune

Rapporteur : MME LEON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, ses articles L2121-29, L2321-2, L2322-2, R2321-2 et R2321-3,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certaines dettes est avéré,

Madame l'adjointe aux finances expose aux membres du conseil municipal le risque de non-recouvrement de dettes malgré le travail conséquent de la trésorerie de l'Arbresle pour tenter de recouvrer tous les titres émis par la commune.

C'est pourquoi, il convient de constituer une provision pour risques pour un montant total de 925 € au compte 6817 du budget de la commune.

Cette somme correspond à la somme des créances de 2011 à 2019 non recouvrées à ce jour.

D'autre part, il convient de procéder à la mise en non-valeur de deux dettes d'un montant de 27.39 € et 0.77 € sur le compte 6541 du budget de la commune.

Ces montants étant inférieurs au seuil des restes à recouvrer pouvant faire l'objet de poursuite,

la trésorerie se voit dans l'obligation de demander à la commune de les passer en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la création d'une provision de 925 € sur le compte 6817 du budget 2021 de la commune,
- d'accepter la mise en non-valeur de deux dettes d'un montant de 27.39 € et 0.77 € sur le compte 6541 du budget 2021 de la commune.

Pour ce faire, il convient de prendre une décision budgétaire n°1, car le compte 6817 n'est pas alimenté.

D'autre part l'opération d'achat et d'aménagement du local commercial, local se situant sur la nouvelle place et destiné à devenir un bar-tabac-restaurant, avait été créditée d'une somme de 155 000 €, lors de l'élaboration du budget.

Ce local ayant été réceptionné et les devis demandés auprès des artisans, la mairie s'est rendu compte que pour pouvoir respecter les normes demandées pour un tel établissement recevant du public, le coût des travaux seraient plus conséquents que prévus. Il est proposé de rajouter une somme de 70000 euros sur cette opération qui serait prise sur l'opération de restructuration de la mairie (opération 272), sachant que rien ne pourra être fait sur cette année par manque de temps.

La décision modificative budgétaire se présenterait donc comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	925.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	925.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	925.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	925.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	925.00 €	925.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-21311-272 : Restructuration mairie	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2132 : Immeubles de rapport	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	70 000.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	70 000.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la décision de modificative budgétaire n°1 telle que proposée ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,

Diogène BATALLA

